Communiqué Eau secours 30

Double peine pour les habitants de la garrigue

Nîmes Métropole vient de voter le 16 décembre les prix de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2025. Coup dur pour les adeptes de l'assainissement individuel : une forte hausse du prix de l'eau potable doublée d'une hausse sensible de la redevance annuelle du SPANC.

Comme chaque année, le conseil communautaire vote en décembre la révision du prix de l'eau pour l'année suivante. L'augmentation sera de 3 % sur le montant TTC du mètre cube pour les abonnés à l'assainissement collectif.

Par contre ceux qui disposent d'un assainissement individuel vont connaître **une augmentation de 14 % du prix du mètre cube d'eau potable** : il passe de 1,8985 € HT par m^3 à 2,1643 € HT par m^3. Pour couronner le tout, leur **redevance annuelle du SPANC va augmenter de 13,4 %.**

Parallèlement le prix du mètre cube de l'assainissement collectif va baisser de 9 %.

	2024	2025
Prix eau potable par m3	1,8985 € HT	2,1643 € HT
Prix assainissement collectif par m3	1,7182 € HT	1,5687 € HT
Redevance annuelle SPANC	16,75 € HT	19 € HT

Quelles sont les raisons de ces ajustements très marqués ? Pour les prix de l'eau, cette évolution provient du changement radical des modes de calcul et d'affectation des redevances perçues par l'Agence de l'Eau. Les redevances de lutte contre les pollutions et de modernisation des réseaux d'assainissement sont remplacées par une redevance de consommation et des redevances de performance eau potable et assainissement. Comme l'essentiel porte sur la consommation d'eau, c'est le prix de l'eau potable qui supporte la quasi-totalité de la charge.

Pour la redevance annuelle du SPANC, la régie qui exploite ce service explique cette hausse par la volonté d'équilibrer son budget du fait de la réduction du nombre de rénovations et d'équipements neufs constatés en 2023. C'est très étonnant lorsque l'on note que le nombre d'usagers assujettis à cette redevance s'accroit de 100 à 200 personnes de plus chaque année depuis plus de 10 ans et que 2164 installations sont non conformes avec une obligation de travaux sous délais. Ces injonctions de travaux devraient normalement accroitre le nombre de réhabilitations engagées dans les deux ans à venir. **Notre SPANC devrait plutôt se demander pourquoi ces obligations de travaux restent sans effet plutôt que faire payer aux usagers l'inefficacité de sa politique**.